urbaplan

Modération du trafic et aménagement de l'espace public

2019 – 2020
Matran (CH/FR)

mandant
Commune de Matran

mission
Elaboration d'un concept sur la base d'un diagnostic et de l'étude de variantes

responsable
urbaplan, Marie Davet

Place de l'Église

Route de l'École

La commune de Matran a mandaté urbaplan pour l'établissement d'un concept de modération du trafic et d'aménagement de l'espace public afin de disposer d'une vision cohérente et globale pour la planification future de son réseau routier.

Ce concept vise à répondre aux objectifs suivants :

> réduire les nuisances liées au trafic de transit en localité

> modérer et réaménager les rues du village afin d'atténuer leur caractère routier au profit d'autres usages (rencontre, déambulation des piétons,...)

> créer un espace modéré et qualitatif sur la Place de l'Église, en tant que centre historique du village, afin d'en faire un lieu de rencontre et de convivialité

> sécuriser et rendre attractifs les itinéraires cyclables et piétonniers en localité et en direction de la future TransAgglo afin de favoriser un report modal des usagers des transports individuels motorisés vers les mobilités douces en complément d'une amélioration de la cadence des bus régionaux (au quart d'heure dès 2020)

> coordonner cette planification avec la réalisation de la nouvelle halte ferroviaire d'Avry et la réfection de la jonction autoroutière de Matran

L'établissement de ce concept a été précédé d'un diagnostic portant sur la structure routière et bâtie, les projets de développement de l'urbanisation, les charges de trafic (TJM), les vitesses pratiquées (V85 et V50), les restrictions de circulation et les aménagements modérateurs existants, le bruit routier, l'accidentologie, les aménagements de transports publics, cyclables et piétonniers, ainsi que le caractère de chacun des quartiers (zone de centre, voies de mobilités douces, quartiers résidentiels, etc), puis d'une étude de différentes variantes de modération et d'aménagement. Celles-ci ont été coordonnées avec les services cantonaux compétents afin de proposer à la commune un concept viable et inscrit dans son contexte.
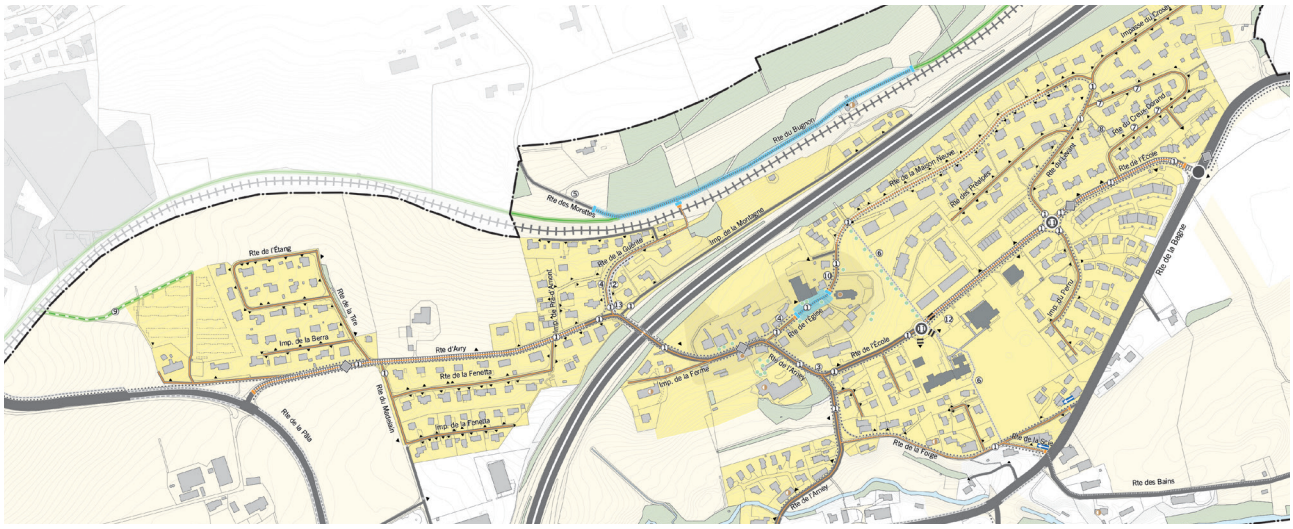
Plan du concept